

Immobilier



Location / Vente / Recherche

Le plein d'économies avec les panneaux solaires de Solis

Installée à Ducos depuis un an, la société Solis propose aux particuliers et aux entreprises, des solutions innovantes d'installations photovoltaïques. Utiliser l'énergie solaire pour produire chez soi, sa propre électricité, voilà une démarche non seulement écologique, mais surtout très économique.



Infos pratiques



SOLIS

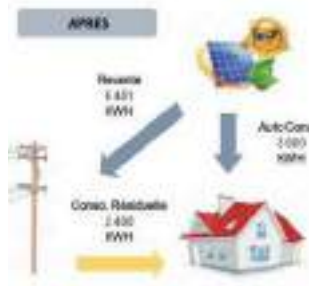
Complexe Delco,
11 bis Route de la Baie des Dames - Ducos
Tél. 47 03 47
et 73 57 45



Bilan énergétique

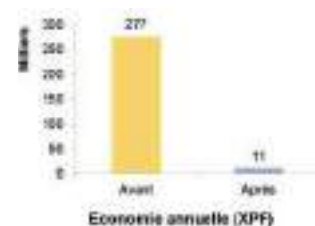
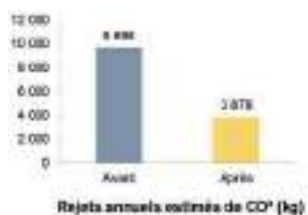
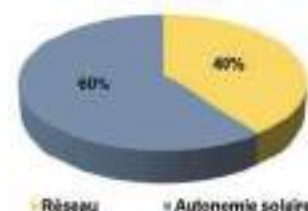
Le foyer va pouvoir consommer 3 600 kWh grâce à ses panneaux photovoltaïques. L'énergie produite durant la journée, mais qui n'a pas pu être consommée, sera revendue au concessionnaire à hauteur de 21 francs le kWh. Un contrat est signé avec les concessionnaires qui s'engagent à racheter le surplus produit, pendant 20 ans.

Pour une famille de 4 personnes (deux adultes, deux enfants), un foyer consomme environ 6 000 kWh.



Bilan écologique

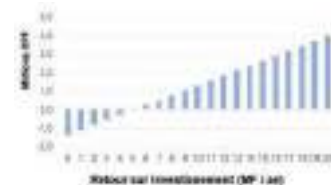
Les rejets estimés de CO2 baissent de plus de la moitié, grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques.



un million de francs, au titre de la réalisation de travaux dits « verts ». Entre l'énergie produite par vos panneaux (celle que vous allez consommer et celle que vous allez revendre, car non-consommée) votre facture annuelle va être divisée par au moins 20. Si votre dépense annuelle d'électricité se montait aux environs de 277 000 francs, grâce à cette installation photovoltaïque, votre facture sera réduite à 11 000 francs / an.

Bilan financier estimé (hors avantage fiscal)

En choisissant d'installer des panneaux solaires, une disposition fiscale permet de déduire de sa feuille d'impôts jusqu'à



INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES ET EQUIPEMENTS SOLAIRES

solis
énergie | solaire

- Produisez votre énergie propre.
- Réduisez vos factures et empreinte énergétique.
- Bénéficiez d'une déduction fiscale.
- Financez votre installation par les économies générées.

Tel 796 738 - 735 745 | Complexe Delco - 11 bis Route de la Baie des Dames | www.solis.nc

Immobilier



Location / Vente / Recherche

Photovoltaïque : SOLIS, UNE SOLUTION D'AVENIR

Depuis une dizaine d'années, en raison de l'amélioration des technologies, la Nouvelle-Calédonie conduit une politique très favorable au photovoltaïque, la production d'électricité par l'énergie solaire. Dans ce secteur de pointe, Solis propose des solutions concrètes et innovantes aux particuliers et professionnels.

En 2016, la Nouvelle-Calédonie a adopté le STENC (Schéma pour la transition énergétique) dont le but est de réduire au maximum le recours aux énergies fossiles pour produire de l'électricité. D'ici 2030, l'électricité produite en Nouvelle-Calédonie devra l'avoir été par l'hydroélectricité, l'énergie éolienne ou le solaire. Et désormais les particuliers à leur tour peuvent bénéficier de ces installations.

Énergie verte : une vraie demande écoresponsable

L'ensoleillement de la Nouvelle-Calédonie conduit naturellement au choix du photovoltaïque et c'est pour répondre à une demande de plus en plus forte que Solis, créée il y a un an, s'est engagée dans la production d'énergie verte à destination des particuliers comme des professionnels. L'énergie photovoltaïque est aujourd'hui la moins chère du marché. Dans ce contexte, la démarche de production d'énergies vertes est soutenue par les pouvoirs publics qui ont créé un avantage fiscal conséquent pour favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques, à savoir la réduction d'un million de francs CFP par an pour les travaux dits « verts ». Solis s'inscrit dans cette démarche globale de développement durable.

Comment cela marche ?

Les panneaux photovoltaïques convertissent le rayonnement du soleil en électricité. Quand ils reçoivent une certaine quantité de lumière, ils produisent de l'électricité sous forme de courant continu qui est ensuite transformé en courant alternatif grâce à un onduleur. L'intérêt de cette technologie réside dans le fait qu'une partie du courant continu peut également être stockée en

batterie ou encore revendue à EEC ou Enercal.

En quelques années, la production d'énergie solaire a connu des avancées technologiques majeures qui permettent aujourd'hui d'utiliser cette énergie de différentes manières. Les fermes photovoltaïques produisent et peuvent stocker, une énergie électrique qui est ensuite redistribuée dans le réseau public. Entreprises et particuliers peuvent aussi disposer de leur propre installation. On parlera soit d'autoconsommation, soit de site isolé (comprendre non raccordé au réseau).

Dans le premier cas, on privilégiera la consommation de sa propre énergie, avec la revente du surplus au concessionnaire (EEC ou ENERCAL). En retour, ce dernier fournira le complément nécessaire, en cas de production insuffisante ou en l'absence de production.

Dans le second cas, la revente au réseau n'est pas réalisable. Le surplus d'énergie produite sera stocké dans un parc de batterie, pour être restitué à la demande.

Solis vous proposera la solution technique et financièrement la plus adaptée à vos besoins.

Un système très avantageux

En autoconsommation, on consomme l'énergie que l'on produit à partir de ses propres installations et le surplus est réinjecté dans le réseau public. Pour un particulier, chaque kilowatt autoconsommé permet une économie de 35F et le surplus de production est revendu 21F le kilowatt à EEC ou Enercal, pour une durée contractuelle de 20 ans. Solis insiste sur le fait que l'économie réalisée sur sa facture énergétique permet finalement de financer l'installation au travers d'un petit crédit.

Dès lors le retour sur investissement peut se programmer sur 4 à 7 ans selon la consommation et la taille de l'installation. Par ailleurs Solis a établi des partenariats avec les banques, dans la perspective d'établissement de prêts à taux préférentiel.

Solis, une innovation technique

Gérée par des techniciens, Solis a fait le choix de solutions techniques innovantes et performantes. Le choix des micro-onduleurs s'est imposé, à commencer par des raisons de sécurité. Cette solution technique sera particulièrement appréciée de votre assureur. Ils offrent également un meilleur rendement, une durée de vie plus longue et permettent de limiter au maximum les composants visibles.

Tous les composants sélectionnés répondent à des normes très strictes, en termes de sécurité, de résistance aux conditions météo (zone cyclonique), et de résistance à la corrosion (bord de mer). Solis a mis l'accent sur l'efficacité des produits, leur solidité et leur rendement. Solis installe les panneaux solaires non pas directement sur la toiture, mais réalise un ancrage d'une structure en aluminium anodisé dans la charpente, pour une plus grande solidité.

De par le choix des matériaux et la qualité de la mise en œuvre, l'installation est conçue pour durer 25 ans. Par ailleurs, l'entretien ne nécessite qu'un coup de balai et de jet d'eau une fois par an !

Solis travaille également sur l'esthétique de l'installation, seul le champ de panneaux noirs est visible sur le toit, il n'y a ni coffret, ni goulotte, ni câble apparent. Solis entend développer dès l'année prochaine, la commercialisation de panneaux solaires portatifs pour les bateaux ou le camping.



Infos pratiques



Solis

Complexe Delco, 11 bis Route de la Baie des Dames - Ducos

Tél. 47 03 47 et 73 57 45

Email : solis@solis.nc

INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES ET ÉQUIPEMENTS SOLAIRES



Solis

énergie | solaire

- Produisez votre énergie propre.
- Réduisez vos factures et empreinte énergétique.
- Bénéficiez d'une déduction fiscale.
- Financez votre installation par les économies générées.



Tel. 796 738 - 735 745

Complexe Delco - 11 bis Route de la Baie des Dames

www.solis.nc

